

AUX: Participants agréés

Le 11 décembre 2002

Responsables de contrats à terme et d'options sur contrats à terme Négociateurs de contrats à terme et d'options sur contrats à terme Détenteurs de permis restreint de négociation

EXIGENCES DE MARGE POUR CONTRATS À TERME ET TAUX FLOTTANT DE MARGE SUR PRODUITS INDICIELS

Bourse de Montréal Inc. établit les exigences de marge sur les contrats à terme ainsi que les taux flottants de marge sur les produits indiciels, et modifie ceux-ci lorsque les conditions du marché le justifient. Compte tenu de l'évolution récente de ces conditions, Bourse de Montréal Inc., en collaboration avec la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés («CDCC»), a récemment déterminé que les taux de marge des contrats à terme soient modifiés de la façon suivante :

CONTRATS À TERME	TYPE DE	ANCIEN	NOUVEAU
TO 4 877 A	MARGE	TAUX	TAUX
BAX - Acceptations bancaires canadiennes de trois mois	Spéculateur	800 \$	700 \$
	Contrepartiste	700 \$	600 \$
SXF - Indice S&P/TSX 60	Spéculateur	5 000 \$	4 600 \$
	Contrepartiste	4 700 \$	4 300 \$
CGB - Obligations du gouvernement du Canada de dix ans	Spéculateur	2 100 \$	2 100 \$
	Contrepartiste	2 000 \$	2 000 \$
SXA - Indice Canadien aurifère S&P/TSX	Spéculateur	5 100 \$	5 100 \$
	Contrepartiste	4 900 \$	4 900 \$
SXB - Indice Canadien des services financiers S&P/TSX	Spéculateur	1 900 \$	1 600 \$
	Contrepartiste	1 800 \$	1 500 \$
SXH - Indice Canadien de la technologie de l'information S&P/TSX	Spéculateur	1 600 \$	1 500 \$
	Contrepartiste	1 500 \$	1 400 \$
SXY - Indice Canadien de l'énergie S&P/TSX	Spéculateur	1 800 \$	1 700 \$
	Contrepartiste	1 700 \$	1 600 \$
ONX- 30 Jours sur le Taux « Repo » à un Jour	Spéculateur	700 \$	650 \$
	Contrepartiste	600 \$	600 \$
FNT - Corporation Nortel Networks	Spéculateur	51,43 %	40,98 %
	Contrepartiste	46,75 %	37,25 %

Circulaire no: 168-2002

Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353

Website: www.m-x.ca

Circulaire no : 168-2002 Page 2

Voici un résumé des divers taux de marge sur les contrats à terme inscrits à Bourse de Montréal Inc. :

TYPE DE MARGE	CONTRATS À TERME SUR INDICES SECTORIELS S&P/TSX				
	SXA	SXB	SXH	SXY	
SPÉCULATEUR ¹	5 100 \$	1 600 \$	1 500 \$	1 700 \$	
(position simple)					
CONTREPARTISTE 1	4 900 \$	1 500 \$	1 400 \$	1 600 \$	
(position simple)					
POSITIONS APPARIÉES	707 \$	177 \$	481 \$	264 \$	
(combinaisons)					

TYPE DE MARGE	CONTRATS À TERME				
	BAX	SXF	CGB	ONX	FNT
SPÉCULATEUR 1	700 \$	4 600 \$	2 100 \$	650 \$	40,98 % 2
(position simple)					
CONTREPARTISTE 1	600 \$	4 300 \$	2 000 \$	600 \$	37,25 % 2
(position simple)					
POSITIONS APPARIÉES	151 \$	600 \$	75 \$	200 \$	200 \$
(combinaisons)			CGB: 370 \$		

L'appellation «spéculateur» s'applique à tous les clients sauf les institutions agréées, les contreparties agréées, les entités réglementées et les contrepartistes véritables, tels que définis dans les Règles et Politiques de la Bourse.

En ce qui concerne les taux flottants de marge sur produits indiciels, ceux-ci ont été établis comme suit :

TAUX FLOTTANT DE MARGE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
Panier de titres de l'indice S&P/TSX 60	7,00 %	6,50 %
Unités de participation indicielle du S&P/TSX 60	6,50 %	6,50 %

Ces nouvelles exigences de marge entrent en vigueur le 12 décembre 2002.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Frank Barillaro, analyste principal, Surveillance des marchés, Division de la réglementation, au (514) 871-4949, poste 240, ou par courriel à l'adresse <u>fbarillaro@m-x.ca</u>.

Jacques Tanguay Vice-président, Division de la réglementation

Les exigences de marge du FNT sont exprimées en terme de pourcentage et doivent être appliquées en utilisant le prix de règlement du contrat à terme.